FONDATION GROUPE EDF

Guide du porteur de projet

Mandat 2024-2028

Éclairons
les avenirs

Nos axes d'intervention

En cohérence avec la raison d'être du Groupe EDF, la Fondation, engagée pour l'intérêt général, accompagne la transition écologique et sociale en France et à l'international. Dans un monde où trop de gens peinent à trouver leur place dans la société, elle agit pour l'égalité des chances et ouvre des portes à ceux qui veulent s'émanciper et les accompagne pour révéler leur potentiel.

L'éducation et la formation, leviers d'insertion et d'action

Elle soutient des projets d'insertion par l'éducation et la formation, accompagnant les parcours de jeunes et d'adultes en difficulté.
Dans une approche systémique, ces projets conciliant transition écologique et sociale contribuent à :

- L'égalité des chances pour les jeunes : acquisition des fondamentaux, accrochage scolaire et universitaire, orientation choisie, développement de compétences, citoyenneté…
- L'insertion des adultes vulnérables : remobilisation, levée des freins à l'employabilité, formation et construction d'un projet professionnel…
- Le développement de l'écocitoyenneté comme levier d'insertion et d'éducation : accompagnement à l'éducation au développement durable (jeunes, adultes, enseignants, bénéficiaires et acteurs du monde associatif), formation aux métiers de la transition écologique …

A l'international, elle soutient également des projets d'accès à l'électricité et à l'eau pour des infrastructures permettant l'amélioration des conditions d'éducation et l'insertion professionnelle.

Partout, elle encourage les salariés du groupe EDF à s'investir aux côtés des associations.

La culture, pour construire ensemble

Parce que nos sociétés, exposées au changement climatique, sont fragilisées par la polarisation des opinions, la Fondation encourage le dialogue et l'esprit critique. Avec son programme culturel, elle invite gratuitement tous les publics et plus particulièrement les scolaires et bénéficiaires des associations à la réflexion collective sur des sujets de société pour mieux vivre ensemble : expositions d'art contemporain, saison de danse, évènements.

Circuit du *projet*

Mon projet est-il *éligible ?*

Ma structure doit :

- être éligible au mécénat
- avoir son siège social en France ou en Europe pour les projets à l'international
- avoir 2 ans minimum d'existence, sauf exception (appartenance à un réseau d'associations déjà soutenu par la Fondation)
- si le projet est déployé en France métropolitaine, bénéficier de ressources annuelles supérieures à 100 000 euros
- être apolitique et aconfessionelle.

Mon projet doit :

- s'inscrire dans les domaines de l'insertion par l'éducation et la formation, l'action écocitoyenne
- porter une action collective
- avoir un impact évaluable
- ne pas avoir de caractère religieux, confessionnel ou politique
- reposer sur une relation transparente, éthique et respectueuse envers ses bénéficiaires
- s'inscrire dans une démarche de cofinancement avec une ou plusieurs structures
- pour un projet international, être déployé dans l'un des pays d'intervention de la Fondation : Afrique du sud, Brésil, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Madagascar, Maroc, Mozambique, Laos, Pérou.

Attention, la Fondation ne finance pas :
Les structures et leurs dépenses d'investissements, les projets individuels (bourses, études, voyages...) ou bénéficiant à un nombre restreint de personnes, les événements (rencontres, spectacles, festivals, galas, conférences, concerts, événements, défis sportifs et rallyes), les réalisations de films et objets de promotion, les voyages de classe ou de groupes, sorties scolaires, l'accès au sport ou à la culture sans projet éducatif ni formation associés.

Modalité de demande de soutien
pour un projet en France

La Fondation soutient des projets à la maille nationale et régionale, en France métropolitaine et ultramarine. Deux procédures de demande de soutien s'appliquent :

Mécénat national

Le mécénat national concerne un nombre limité de projets dont le montant total (annuel ou pluriannuel) du soutien sollicité **est supérieur à 50 000 €.**
L'instruction des projets nationaux relève d'une **procédure spécifique** :
adresser une présentation de votre projet à fondation-edf@edf.fr, en précisant dans l'objet du message : « MECENAT France – projet national ».

Mécénat territorial

En mécénat territorial, **le montant total pouvant être accordé à un projet sur toute sa durée est de 50 000 €.**
Les demandes de soutien se font exclusivement via le site web de la Fondation : fondation.edf.com
Si vous souhaitez déposer le même projet dans plusieurs régions : dupliquez votre demande en adaptant les éléments spécifiques à chaque région : diagnostic, nombre de bénéficiaires, ville(s) de déploiement, calendrier de réalisation, budget régionalisé, ...
Les projets devront respecter le calendrier et le périmètre spécifique de chaque région, indiqués sur le site web de la Fondation.
La qualité des éléments renseignés sur la plateforme est déterminante pour la présélection de votre dossier.

© Yan Krukau

Documents à fournir

Étape 1 : l'éligibilité et la conformité administrative de ma structure

- Statuts datés et signés
- Publication au Journal Officiel
- Document d'immatriculation attestant de la forme juridique
- Procès-verbal de la dernière Assemblée générale ou du dernier Conseil d'administration
- RIB/IBAN daté et signé avec l'adresse du siège social de la structure
- Attestation d'éligibilité au mécénat (déclaration d'utilité publique, rescrit fiscal, attestation sur l'honneur).

Étape 2 : informations financières

- Etat détaillé du dernier exercice clos
- Budget détaillé de l'année en cours (charges/produits, y compris une estimation valorisée des contributions volontaires en nature attendues)
- Rapport complet intégral du commissaire aux comptes (quand la structure en dispose)
- **Ou** le bilan et compte de résultats avec annexes (quand la structure en dispose)
- **Ou** le compte emploi ressources et les trois derniers relevés bancaires
- Budget de fonctionnement et d'investissement pour les structures tenant une comptabilité publique.

Autres documents

- Pour compléter votre dossier, vous pouvez joindre une analyse d'impact, des études statistiques, des témoignages, des articles de presse ...
- Dans le cadre de l'instruction, le porteur de projet sera sollicité pour compléter une déclaration Ethique et Conformité.

© Salome Suarez Detœuf

Modalité de demande de soutien pour *un projet déployé à l'international*

Le projet doit être déployé dans un ou plusieurs pays dans lesquels la Fondation intervient :

- Afrique : Maroc, Côte d'Ivoire, Cameroun, Mozambique, Afrique du Sud, Madagascar
- Amérique Latine : Pérou, Colombie, Brésil
- Asie : Laos

Le soutien financier accordé par la Fondation ne peut pas excéder 50 % du budget total du projet. Un ou plusieurs co-financements sont donc nécessaires (fonds propres, autres bailleurs...). Le montant minimal de soutien de la Fondation est de 10 000 €. En plus du soutien financier, la Fondation propose gracieusement la mise à disposition des compétences des salariés du Groupe EDF sur des missions ponctuelles à définir selon les besoins du projet.

Process :

1. Dépôt de projet : Il est possible de déposer le projet tout au long de l'année (pas d'appel à projet).

2. Instruction : Après analyse du dossier, s'il est présélectionné, le projet fera l'objet d'une visite préalable des équipes de la Fondation sur le terrain. Les délais entre la réception de votre dossier et la visite peuvent être longs du fait des nombreux dossiers à instruire et de contraintes logistiques.

3. Validation : les projets sélectionnés sont examinés par deux instances de décision :

- pour les soutiens < 100k€ en avril et novembre
- pour les soutiens > 100k€ en janvier, juin, octobre.

Les soutiens supérieurs à 100 k€ concernent un nombre très limité de projets (moins de 10% des projets soutenus).

© FARE

Documents à fournir

Étape 1 : l'éligibilité et la conformité administrative de ma structure

- Statuts datés et signés
- Publication au Journal Officiel
- Document d'immatriculation attestant de la forme juridique
- Procès-verbal de la dernière Assemblée générale ou du dernier Conseil d'administration
- RIB/IBAN daté et signé avec l'adresse du siège social de la structure
- Attestation d'éligibilité au mécénat (déclaration d'utilité publique, rescrit fiscal, attestation sur l'honneur).

Étape 2 : les actions proposées, les résultats attendus et le budget de mon projet

- Description de votre projet
- Partenaire local
- Lien avec la structure locale (convention/partenariat)
- Bénéficiaires
- Budget de votre projet
- Planning
- Impact/résultats/indicateurs.

Pour compléter votre dossier, vous pouvez joindre une analyse d'impact, des études statistiques, des témoignages, des articles de presse...

Après la visite préalable sur le terrain et seulement si le projet est sélectionné pour passage en comité de décision, l'équipe de la Fondation vous donnera accès à l'étape 3.

Étape 3 : informations financières

- Etat détaillé du dernier exercice clos
- Budget détaillé de l'année en cours (charges/produits, y compris une estimation valorisée des contributions volontaires en nature attendues)
- Rapport complet intégral du Commissaire aux comptes (quand la structure en dispose)
- Ou le bilan et comte de résultats avec annexes (quand la structure en dispose)
- Ou le compte emploi ressources et les trois derniers relevés bancaires
- Budget de fonctionnement et d'investissement pour les structures tenant une comptabilité publique.

À noter : le porteur de projet sera également sollicité pour compléter une déclaration Ethique et Conformité.

Bon à savoir

Les dépôts de dossiers pour la France se font selon un calendrier précis indiqué sur le site web de la Fondation.

Pour l'international, le dépôt de dossier est possible tout au long de l'année.

Il est possible de mettre la procédure en attente sur la plateforme grâce à la fonction "brouillon". Cela vous permet notamment de revenir sur votre dossier sans devoir en ouvrir un nouveau pour le même projet.

N'oubliez pas de cliquer sur « Valider et envoyer » à la fin de chaque étape.

Le dépôt, le suivi et tous les échanges concernant le projet se font exclusivement via la messagerie accessible depuis votre compte.

Conservez vos identifiants car le projet sera suivi pendant toute la durée du soutien sur la plateforme (signature de la convention par voie électronique, dépôt des bilans, etc.).

En cas de changement d'interlocuteur détenant les identifiants, il convient d'en notifier les équipes de la Fondation pour permettre un accès au dossier à son successeur (associé à un courriel nominatif unique).

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter:
fondation-edf@edf.fr

Fondation groupe EDF - Mars 2026
Fondation.edf.com